



Les porte-paroles du Front commun en conférence de presse, annonçant la demande de médiation.

QU'EN EST-IL DE LA NÉGOCIATION ?

Appuyé par les syndicats de toutes les régions du Québec, le comité de négociation réussissait, en mars dernier, à faire accepter à la partie patronale les quelques conditions que nous considérons comme essentielles pour poursuivre la négociation. Un premier tour de négociations a suivi, qui s'est déroulé rondement et qui a mené chaque partie à préciser ses demandes.

Par la suite, à la mi-avril, nous avons accepté, à la demande du CPNC, de nous engager dans un mandat exploratoire ayant comme objectif de permettre à chacune des parties d'apporter des précisions sur les problématiques énoncées. Cependant, après plusieurs rencontres, il apparaît clairement que la partie patronale n'a pas de mandat pour s'entendre avec la partie syndicale sur quelque sujet que ce soit. Bref, les négociations piétinent.

MAUVAISE FOI?

Qui plus est, plus de six mois après le début des négociations, le CPNC n'a toujours pas signé le protocole de libération des membres du comité de négociation. Ce refus du CPNC est éloquent d'autant plus que nous avons accepté de le signer à ses conditions, et que nous sommes la seule organisation du Front commun dans cette situation. Pourquoi ce « traitement de faveur » ? Nous ne pouvons considérer ce refus autrement que comme une manifestation évidente de mauvaise foi.

LA CONCILIATION ET LA MÉDIATION... PARCE QUE NOUS VOULONS NÉGOCIER!

Lundi matin, le 1er juin, l'ASPPC déposait une demande de conciliation auprès du ministère du Travail. Quelques jours plus tard, elle déposait également une demande de médiation.

Pourquoi deux demandes?

La **conciliation** et la **médiation** sont deux mécanismes prévus par le ministère du Travail pour aider les parties patronales et syndicales à faire évoluer la négociation. Cependant, traditionnellement, dans le secteur public, la médiation ne mène pas vraiment à un rapprochement des parties, elle vise plutôt la production d'un rapport, nécessaire pour l'obtention du droit de grève. D'ailleurs, dans la perspective d'une grève à l'automne 2015, les organisations membres du Front commun ont fait parvenir leur demande de médiation au ministère du Travail dans les derniers jours.

La conciliation constitue une autre option, historiquement jamais utilisée dans le secteur public. Elle est offerte à toute organisation en conflit de travail dans le but de faire avancer la négociation.

DANS LA PERSPECTIVE D'UNE GRÈVE À L'AUTOMNE 2015, LES ORGANISATIONS MEMBRES DU FRONT COMMUN ONT FAIT PARVENIR LEUR DEMANDE DE MÉDIATION AU MINISTÈRE DU TRAVAIL DANS LES DERNIERS JOURS.

Par contre, contrairement à ce qui se fait en médiation, le conciliateur n'est pas obligé de produire un rapport. Ses travaux ont essentiellement pour objectif de rapprocher les parties.

Déçue par la lenteur des négociations et motivée par un désir de négocier réellement en vue de l'obtention d'un règlement satisfaisant, l'ASPPC a décidé de faire appel aux services d'un conciliateur. Ce faisant, nous espérons une accélération des travaux à la table de négociation par la recherche active de solutions concrètes à des situations problématiques.

Qu'advient-il de la conciliation lorsque la médiation est demandée? Il a été convenu avec le ministère du Travail que les travaux se poursuivront et que la personne qui assume le rôle de conciliatrice continuera son même travail en médiation.

De la conciliation à la médiation, le message pour nous est clair : nous voulons négocier!



**RASSEMBLEMENT
DU FRONT COMMUN**
À L'OCCASION DU CONGRÈS
DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

AVEC nous
pour faire avancer le Québec

MONTRÉAL
Dimanche 14 juin
10 h 30 à 12 h
Place Jean-Paul-Riopelle
(Angle Bleury et Viger)

**FRONT
COMMUN
2015**

Logos: APTS, SPPQ, CSQ, CSN, FTQ
frontcommun.org

LA RENTRÉE: HAUSSER LE TON!

Dès la rentrée, nous devons nous montrer plus insistants dans nos actions de mobilisation : c'est un constat qui s'impose si l'on met en relation les 26 rencontres de négociation et l'absence de résultats concrets à la table de l'ASPPC. Il faut donc vous attendre à être invités à participer à une intensification des moyens de pression cet automne, pouvant aller jusqu'à la grève, à laquelle se prépare d'ailleurs le Front commun. Déjà, ce printemps, dans chacune de nos fédérations, les enseignantes et les enseignants ont discuté de l'éventualité d'une grève à l'automne et se sont engagés à aller chercher des mandats à la rentrée.

Rassemblement du Front commun – 14 juin

Le Parti libéral du Québec tiendra son congrès à Montréal à la mi-juin. L'occasion est belle pour tenir un rassemblement du Front commun afin de donner la chance aux travailleuses et aux travailleurs de faire entendre leur insatisfaction auprès des élus du PLQ! Ce rassemblement aura lieu à Montréal, de 10 h 30 à 12 h, sur la place Jean-Paul-Riopelle, au coin des rues Bleury et Viger. Les gens de la région de Montréal sont particulièrement sollicités. En serez-vous?